

Intervention de Gilbert Chaubet à l'occasion des 40 ans du CEA

Mon passage comme président du CEA fut assez bref, mais marqué par quelques dossiers. J'ai choisi d'en présenter deux : notre lutte contre l'extension de la station de ski de Mijanès qui a eu une issue favorable, et celle, passée présente et à venir contre tous les projets qui portent atteinte au site de Montségur.

A Mijanès, tout commence en 1998 quand les élus locaux présentent le projet faramineux de relier leur station à celle d'Ascou-Pailhères, se calquant sur le modèle alpin mais avec deux stations familiales de très basse altitude. Nous nous contentons alors d'appuyer le travail considérable d'associations locales comme l'APIHM et le Comité Somport des Hauts Plateaux qui font capoter un projet de 12,5M€ au bilan irréaliste.

Mais les élus veulent laisser leur trace et, forts d'avoir exclu la Vallée de la Maure de Natura 2000, présentent en 2006 un « autre » projet d'extension dans cette vallée de 2,5M€. Sur le papier, il n'est plus question de liaison avec Ascou, mais de fait, de nouvelles remontées mécaniques vers le Tarbésou offrirait une glisse naturelle au skieur pour rejoindre la station voisine. Le CEA entre en action, s'entourant des meilleurs arguments et de sa représentation au Comité de Massif des Pyrénées. Je succède pour l'occasion à Pierre Noyès dans cette instance où, avec Marc Maillet (toujours très actif), nous voyons défiler tous les dossiers d'aménagements pyrénéens. Beaucoup d'énergie donc et toujours un vote très minoritaire des associations pour les deux opposants que nous sommes. Le Préfet de Région accorde l'autorisation d'une Unité Touristique Nouvelle à Mijanès et nous attaquons la décision avec Alice Terrasse, notre nouvelle et actuelle avocate. Notre équipe est victorieuse, forte d'arguments irréfutables : plébiscite du ski hors piste en zone avalancheuse, massacre de tourbières et de verrous rocheux énormes dans la vallée de La Maure, bilan financier prévisionnel irréaliste...et, surtout, rapport accablant de Ménoni, spécialiste du Grand Tétrás très présent dans le secteur.

Deux anecdotes me reviennent à l'esprit : il s'agit de deux rencontres. Celle d'un renard avec qui je tombe nez à nez et à qui je promets qu'il restera chez lui... celle d'un tout autre personnage, directeur de l'ONF à l'époque, le visage blême durant une Commission des Sites à la Préfecture : Je viens de le confondre en l'accusant de produire un faux document. J'ai en mains le véritable, obtenu par les moyens détournés qui font quelques fois le bonheur du CEA.

La lutte à Montségur commence en 1942. Quelqu'un s'inquiète alors de la possibilité d'implanter une buvette au col du château ! Le site est « inscrit », puis classé en 1983, dans un périmètre restreint autour du château.

Le CEA rentre alors en action contre le projet farfelu du scientifique monsieur Mangin du CNRS qui veut tester in situ ses recherches en laboratoire : il s'agit de pomper de l'eau en grande profondeur dans le karst de Fontestorbes et La Frau, de l'acheminer avec des tuyaux et des pompes par dessus une crête à 900m via le pied du Pog du château, et de la déverser dans le Touyre pour en diluer la pollution induite par les industriels du textile ! L'opposition est alors exemplaire : sans réseaux sociaux, par publipostage du collectif que nous formons, nous mobilisons les tracteurs de la vallée dans une grande manif médiatique à Fontestorbes, puis faisons capoter une réunion publique à l'initiative du Conseil Général à Fougax. Le projet pharaonique est abandonné.

En 2001, deuxième classement du site dans le périmètre actuel bien plus élargi. Nous respirons car c'est en principe la façon la plus contraignante de protéger un lieu... Cela ne nous empêche pas de faire démonter le premier panneau publicitaire qui fleurit dans ce périmètre, de faire enterrer une nouvelle ligne électrique prévue en aérien à Serrelongue, de participer activement au Schéma de Voirie Forestière instauré par le Conseil Général...bref, de jouer un rôle essentiel de vigilance.

En 2017 se profile un danger qui menace toute zone protégée : sa Valorisation ! 4 Projets voient le jour, portés par les com-com de Lavelanet et Mirepoix : les 3M (Mirepoix, les Mts d'Olmes et Montségur), les Pays Cathares, l'Opération Grand Site et l'inscription à l'UNESCO ! Il

s'agit surtout de coups de projecteurs sur le site pour lui amener davantage de fréquentation.

Le CEA doit faire face à une première contradiction de taille : un bâtiment d'accueil de 100m² doit surgir comme une verrue sur le « Camps dels Cremats » au pied du Pog ! Alors que le sanctuaire est classé pour laisser aux générations futures un site de paysage vierge et de passé historique exceptionnels ! Nous décidons de faire fi des élus locaux avec qui nous avons des parodies de concertations. Nous dénonçons directement l'effet de mitage de ce futur bâtiment aux deux ministères concernés (Environnement, Culture) ainsi qu'à l'UNESCO, en mettant l'Etat face à ses responsabilités, le menaçant d'un recours en justice en cas d'accord avec le projet . En réponse, 4 inspecteurs sont missionnés en Ariège et nous rencontrent. Ils feront preuve d'une écoute parfaite à notre égard, si bien qu'à la fin de l'entrevue, m'étonnant encore de l'insistance des élus locaux à porter un tel projet, l'un d'eux me glissera à l'oreille : « réfléchissez à qui profite le crime » ! Leur rapport est sans appel, le bâtiment d'accueil sera revu à minima et se situera discrètement dans le talus du parking, comme nous le préconisons. Ce rapport nous apprendra qu'un précédent en 2013 avait souhaité que le site reste vierge, précisant que la position de l'Etat était ainsi restée inchangée depuis 75 ans ! Je regrette une chose aujourd'hui, que n'ayant pas eu connaissance de ce rapport nous ayons joué la carte du compromis plutôt que du refus pur et simple de ce bâtiment d'accueil. Sûr que de simples toilettes auraient suffi sur le site !

Nous suivons actuellement de près la « valorisation » du site classé par l'Opération Grand Site à but lucratif. Je joins à la suite notre contribution aux ateliers destinés à en approuver les actions définies.

Contribution du Comité Ecologique ariégeois aux ateliers du 13 mars 2019

Atelier 1 : Cheminements...mobilité douce

En règle générale, en matière de protection de l'environnement et de développement qui sont souvent contradictoires, le CEA préconise des aménagements à minima. C'est d'autant plus à propos au sein d'un site classé appelé à devenir Grand Site où le Paysage se suffit à lui-même pour que le visiteur puisse en apprécier la beauté, sans qu'un aménagement rapporté vienne perturber sa naturalité. Dans le cas montagnard des refuges-hôtels par exemple, il arrive que l'aménagement constitue à tort un but de randonnée au promeneur, au point d'occulter en grande partie le site naturel et de créer au public un nouveau besoin pervers.

Nous préconisons donc une étude au cas par cas d'un aménagement approprié pour chaque belvédère. Celui de Morency devra se limiter à un défrichage manuel du belvédère naturel que constitue le rocher de la Croix. Pas de plate-forme métallique, ni même de signalétique sur le terrain. Peut-être que ce genre de plate-forme trouvera sa place au Pas de l'Ours pour accentuer la sensation de vide qui règne sur le lieu, mais il ne sert à rien de prévoir du « démontable » si on peut se passer de ce genre de construction.

Toujours au sujet de ces belvédères, il s'avère obligatoire, vu la conformité des lieux et afin de garder leur intime authenticité, d'en éloigner l'aire de stationnement des véhicules. Ces sites « se méritent »

Concernant la signalétique des sentiers et chemins de randonnée visible sur le terrain, nous estimons qu'il faut mettre fin à la multitude de jalons de couleurs différentes que constitue le balisage sauvage effectué par divers utilisateurs (cavaliers, VTTistes, forestiers, SMDEA...etc). Pour cela, il s'agit de normer le balisage tel qu'il est prévu par la Fédération de Randonnée Pédestre. Nous suggérons de marquer la « signature du Grand Site » par l'utilisation de kairns sur des chemins à thèmes particuliers.

Il va sans dire que ce minimum d'aménagement implique un maximum de travail régulier destiné à maintenir le bon état de ces cheminements. Un financement et de la main d'oeuvre doivent aller de pair avec l'OGS, car on constate actuellement l'abandon de l'entretien aussi bien des sentiers que des routes communales. On ne peut accueillir des visiteurs que s'ils peuvent circuler.

Atelier 4 : Agro-pastoralisme

En ce qui concerne la valorisation de la biodiversité et plus particulièrement de la Réserve Naturelle du St-Barthélémy, nous tenons à faire remarquer, tout comme l'ANA gestionnaire de ce milieu, qu'il s'agit déjà d'un secteur protégé de façon naturelle. Ceci étant dû de fait à l'inaccessibilité relative de ce milieu montagnard par absence d'aménagement. Il ne s'agirait pas, en voulant valoriser cet endroit, de provoquer l'effet inverse de la protection actuelle. Nous rappelons que certaines espèces rares y sont présentes et ne supporteraient pas une fréquentation qui passerait du peu à beaucoup.

Nous ne voudrions pas non plus que, sous prétexte de maîtriser cette fréquentation en la canalisant, on en arrive à l'interdiction de circuler dans certains endroits, privant ainsi les habitués du lieu, connaisseurs et respectueux, d'une liberté naturelle propre à la montagne. Sans aménagements, la montagne reste libre d'accès à tous et se mérite. C'est l'effort pour la mériter qui est garant de sa protection.

Atelier 5 : La Forêt

Nous estimons incompatibles l'OGS et l'existence des Schémas de voirie forestière réalisés par le Conseil Général dans les années 90 et toujours en vigueur. Ces documents prônent l'accessibilité aux camions grumiers dans tous les massifs afin de les rendre exploitables de façon pérenne. Largement subventionnées, ces routes à moindre pente excessivement coûteuses à créer et à entretenir abîment le paysage par leur linéarité remarquable, sous la neige en particulier. En outre, le caractère pérenne ouvre définitivement le massif qui était une zone refuge pour la faune et tranquille pour l'homme.

Nous avons la chance inouïe dans le périmètre de l'OGS d'avoir très peu de routes à camions. C'est en grande partie pour cela que ce paysage est exceptionnel. Nous devons garder cette rare particularité qui est aussi une signature du Grand Site. Cela sans pour autant y interdire l'exploitation de la forêt. Il suffirait pour qu'il en soit ainsi qu'à l'occasion de ce classement le subventionnement en vigueur pour la création de routes coûteuses soit transféré à d'autres moyens de débardage pour les rendre « rentables » à leur tour : pistes à tracteurs principalement, câble, traction animale, hélicoptage...

Selon nous l'OGS ne peut faire l'impasse de cette réflexion avec les partenaires que sont l'ONF, le CRPF, les propriétaires et les protecteurs de l'environnement.

Atelier 6 : L'Eau

Dans ce domaine également, le Conseil Départemental prévoit de court-circuiter le Touyre pour alimenter le barrage de Montbel. Ce projet n'est pas compatible avec l'OGS. Cette rivière, présente de sa source à Villeneuve dans le périmètre du Grand Site, risque d'être détruite justement à cet endroit. Un débit réservé de 600l/s, équivalent au minimum observable en automne, la condamnerait toute l'année à sa perte, entraînant avec elle celle des nappes phréatiques. Selon le CEA, l'OGS ne peut faire l'impasse sur l'existence de ce projet.

Gilbert CHAUBET , représentant du CEA et des habitants de Bénéaix